

Arrêté

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS,
Chancelière des Universités,

DEC-19-225

Vu le décret n°2017-169 du 10 février 2017, relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée,

Vu l'arrêté du 10 février 2017 publié au Journal Officiel du 12 février 2017,

Vu la circulaire N° 2017-026 du 14 février 2017 publiée au Bulletin Officiel n°7 du 16 février 2017, relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Arrête

Article 1^{er} : Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) destiné aux enseignants du premier degré et du second degré est ouverte dans l'académie d'AMIENS pour l'année 2020.

Article 2 : Le registre d'inscription est ouvert du lundi 14 octobre 2019 au jeudi 21 novembre 2019. Le dossier de pré-inscription est à compléter obligatoirement sur Cyclades à partir du lien dédié sur le site internet de l'académie d'AMIENS, rubrique « Espace Pro – Carrière – Certifications - Certificat d'Aptitude Professionnelle Aux Pratiques de l'Éducation Inclusive ».

Article 3 : Les confirmations d'inscription accompagnées des documents demandés doivent être téléversées au plus tard le 5 janvier 2020

La date limite de dépôt du dossier de pratique professionnelle est fixée au vendredi 10 avril 2020.

Article 4 : Les épreuves et la publication des résultats se dérouleront selon le calendrier suivant :

Pour les enseignants du premier degré et second degré passant l'intégralité des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront entre le 27 avril 2020 et le 26 juin 2020.

Pour les enseignants du second degré concernés par les mesures transitoires :

- Les épreuves se dérouleront entre le 8 avril 2020 et le 26 juin 2020.

Pour l'ensemble des candidats, les résultats seront publiés le 3 juillet 2020 à partir de 17h.

Article 5 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 20 novembre 2019

Stéphanie DAMERON